



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-45-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Délibération n°2026-45

Objet : Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière de Vallongues

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe; Didier MOREL, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
M. Jérémy MOREAU, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Gérard PETEY, Jérémy MOREAU, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Laëtitia LAUGIER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Exposé

La commune est membre du Syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière de Vallongues pour la prise en charge des chats et chiens errants sur le territoire communal.

À la suite du renouvellement du conseil municipal et afin de pourvoir à la représentation de la commune au sein du comité syndical, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants.

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-45-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Le comité syndical constitue l'organe délibérant du syndicat. Il est composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune auprès du syndicat ;

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Mme Elodie OLIVER qualité de titulaire et M. Mathieu CURNIER en qualité de membre suppléant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT

